

LE PRÉSIDENT DE : LA COMMUNE DE CASABLANCA

A

L'AMICALE D'HABITATION MALAYKAT ARRAHMA

Bd Makdad Lahrizi - n° 574 – Hay Khalid Sbata, Casablanca Maroc

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DOSSIER N° : GRP-PHHS-HHS-17542/2022

AUTORISATION N° : GUcas-0620/2022

TF : T5471/33;T32365/01;

Me référant à votre demande de permis de construire. j'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément aux dispositions de l'Arrêté Municipal portant règlement de voirie et de construction, l'autorisation d'occupation à titre provisoire du domaine public que vous avez sollicité au droit de votre chantier sis Rue : **HAY HASSANI** Surface à occuper (m2) : **910.0**

Durée de l'Occupation : **4 Trimestres**, Valable du **01/07/2022** au **30/06/2023**

Droit de l'occupation : **145.600,00 (CENT QUARANTE CINQ SIX CENT) DHS**. Vous est accordée sous réserve des droits des tiers et de l'administration.

En cas de dégâts causés au domaine public par votre entreprise. la commune de casablanca procédera à vos frais à la réfection de la chaussée ou des trottoirs.

Je tiens à être informé de la date d'achèvement de la palissade de protection en vue de sa vérification par un agent de la commune de casablanca, toutes dispositions devront être prises par vos soins en vue de garantir la sécurité des tiers.

Vous voudrez vous acquitter les droits afférents à cette autorisation avant l'ouverture du chantier.

Je vous avise, que je tiens à être informé de la date d'achèvement des travaux.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à LA COMMUNE DE CASABLANCA le 15/09/2022

**Le Président de: LA
COMMUNE DE
CASABLANCA**